L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 28 AOUT 1873. [illegible] Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 28 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. M. Turnbull, à l'Hôtel-de-Ville, les revenus des marchés pour le mois de septembre.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan aux Nos 45 et 47 de la rue Decatur (anciennement Vieille-Levée) — Bottes et souliers, chaussures de Philadelphie.

Par Vincent & Co, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Marchandises sèches, notions, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle de vente 38 rue de Chartres — Linge de clientèle, lingerie et chapeaux.

Par D. E. Morphy, sur la Levée, entre les rues Lafayette et Girod, à onze heures—325 sacs de maïs.

Maïs — Maïs. — Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

La Compagnie du Missisaippi et du Golfe.

Nous voyons, par une communication, adressée au Conseil de ville, que la Compagnie du canal du fleuve au golfe, qui a déjà fait perdre à l'Etat une somme de $500,000 pour l'exécution d'une œuvre non achevée et inutile, a la prétention maintenant de continuer les travaux de desséchement et de digue dans la plaine située entre la ville et le lac, au prix de $40,000 par mois, bien qu'il soit constaté qu'une partie de ce travail est nuisible et que chaque pluie en démontre l'absurdité.

Le Conseil de ville put, il y a quelque temps, couper court à cette affaire en profitant de la situation embarrassée de la compagnie dont on avait annoncé la banqueroute. Mais c'eut été trop heureux pour notre ville.

Les industriels, qui ont su obtenir de la Législature radicale des privilèges aussi lucratifs, ne finissent pas si vite. Ils ont l'âme chevillée au corps. En banqueroute aujourd'hui, ils se relèvent le lendemain, et déclarent hardiment qu'ils sont plus vivants que jamais et qu'ils entendent exploiter la loi dans toute son étendue et sa portée, une loi surtout qui leur accorde une rétribution du double au moins de ce qu'elle aurait été si la ville, libre d'améliorer son domaine à sa façon, eut jugé à propos de s'engager dans une entreprise pareille.

"Ce qui nous avait été tracé, dit la communication, est achevé ou sera achevé à telle époque, et comme nous voulons continuer les travaux, envoyez votre ingénieur pour tracer avec nous ce qu'il faudra faire après, afin d'éviter tout dommage pour la ville et pour la compagnie."

C'est donc bien clair et bien entendu, la ville est dupe, la ville et victime; elle ne pourra échapper à la compagnie que lorsque celle-ci aura tiré tout le profit qu'une loi spoliatrice lui a assuré. Le plan du desséchement est mal conçu, n'importe! nous le suivrons.—Au lieu de nous protéger, il nous expose à l'inondation, n'importe! nous l'exécuterons.—Il faudra démolir, à mesure que vous la ferez, la digue sur les bords du Lac, n'importe! nous la construirons.—Vos travaux nous coûteront le double de ce qu'ils nous couteraient s'ils étaient exécutés par d'autres que vous, n'importe! Nous les continuerons et nous les achèverons et vous payerez, et nous vous conseillons d'en passer par là si vous voulez éviter des frais de dommage et de justice.

Ils sont donc attachés à leur proie et ne la laisseront que lorsqu'ils en auront tiré le sang et les entrailles, car la loi leur donne toute facilité à cet égard. La question n'est pas de savoir si cela convient ou ne convient pas aux intérêts de la cité; pourvu que cela convienne à la Compagnie c'est tout ce qu'il faut. Elle croit avoir le droit de continuer son travail; elle le continuera, et ce travail lui sera payé, et lorsqu'il sera achevé et payé tout entier, la ville le démolira à ses frais si elle le juge convenable.

Nos lecteurs savent que nous avons combattu ces travaux long-temps avant qu'ils fussent commencés et que nous avons prédit qu'ils seraient nuisibles ou inutiles. Il était évident qu'une digue élevée sur les bords du lac nous exposerait aux inondations des eaux de pluie en les privant d'un écoulement naturel. Si la ville en effet ne peut déverser ses eaux de pluie dans le lac, où les déversera-t-elle? Il est prouvé aujourd'hui que nous avions raison. Le rapport, qui a été fait au bureau de santé, attribue à cet emprisonnement des eaux pluviales la mortalité extraordinaire qui a frappé une des sections jusqu'à présent les plus saines de la ville, le Troisième District.

Maintenant, le Conseil de ville peut-il laisser la compagnie continuer ses travaux et lui envoyer un ingénieur comme pour l'y autoriser en lui faisant un tracé additionnel? Nous ne le pensons pas. Il nous semble que le devoir du Conseil est de résister par tous les moyens judiciaires à sa disposition. La Justice, sans avoir changé de parti, n'est pas cependant la même que celle qui fleurissait sous l'administration Warmoth. C'est parce que le Conseil de ville, prédécesseur de celui-ci, désespérait d'obtenir protection contre une loi inique, qu'il se vit forcé de passer sous les fourches caudines de la compagnie.

Dans un premier rapport au Conseil, M. Shaw, administrateur des comptes publics, avait conclu à la résistance; mais plus tard il conclut à la soumission en disant formellement qu'il ne fallait pas compter sur l'appui des cours et c'était vrai alors. Mais aujourd'hui la situation vaut mieux en ce que les intérêts protecteurs ne sont plus les mêmes. Ce n'est pas à l'instigation de Kellogg que la loi, constituant la Compagnie du Golfe, a été faite. La cour de Dibble a cessé d'exister; celle qui l'a remplacée sous un autre nom n'est liée en aucune manière à la dite Compagnie. La Cour Suprême a changé elle-même avec l'influence dirigeante, et très probablement elle ne soutiendrait pas des prétentions fondées sur une loi inconstitutionnelle et directement opposée aux principes d'un bon système sanitaire.

D'ailleurs, le point capital est de gagner du temps. Nous sommes dans l'incertitude sur l'avenir du gouvernement en Louisiane. Ce gouvernement sera-t-il changé ou confirmé par le Congrès? Personne ne le sait. Mais ce qu'on sait bien, c'est que tout le monde préférerait un régime militaire au régime actuel, et la demande en sera adressée au Congrès, dans le cas où une nouvelle élection nous serait refusée. A défaut de tout cela, il y a encore la Législature de la rue des Dryades, qui n'est pas inféodée, que nous sachions, à la compagnie de feu Noyès, qui ne lui doit rien, qui n'en attend rien, car cette compagnie, sans ressources, vivant au jour le jour, de ce que la ville se croit obligée de lui donner, se trouve dépourvue de tout moyen corrupteur. N'ayant rien à craindre de ce côté, nous pensons que le Conseil de Ville ferait bien de persister dans sa résistance et d'envoyer promener la compagnie avec tous ses bateaux, ses dragues, ses ouvriers et ses machines.

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover et Baker, est une des choses les plus extraordinaires du monde. Ces machines sont devenues les favorites du Sud. Bureau de vente 107, rue du Canal.

Mississippi Valley & Brazil Steamship Company—Nous avons reçu hier la visite du capitaine Thos. B. Rogers, qui a été l'initiateur de la Compagnie dont le titre est [illegible] en tête de ces lignes. Il nous apprend que le prospectus de la Compagnie sera publié sous peu, et qu'avis sera donné, en temps opportun, de l'ouverture des listes de souscription au No 58, rue Carondelet. Il existe un autre projet, dont nous avons parlé hier matin, mais l'entreprise du capitaine Rogers y est complètement étrangère.

☞ Il y a plus de 15 ans que [illegible] à coudre de Grover et Baker [illegible] dans le Sud [illegible] leur vente [illegible] 107.

Louisiane—Le *Times* de Natchitoches nous apprend qu'une partie considérable du coton, sur les habitations qui bordent la Rivière Rouge, a été dévorée par les vers, et qu'il est grandement à craindre que ce qui en reste ne soit pas épargné. Le coton des terres hautes est encore intact.

— Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas*:

☞ Les chenilles sont aujourd'hui en train de ravager presque tous les clos de coton de notre paroisse; ajoutez à cela que les temps pluvieux font pourrir une quantité de jeunes grabots, et on verra que les cotonniers ont une triste perspective pour la récolte pendante.

Nous entendons beaucoup parler de divers "remèdes" ou plutôt de diverses préparations chimiques pour tuer la chenille: mais il s'est fait bien peu d'expériences dans ce genre, en notre paroisse, et nous ne connaissons personne qui ait réussi comme on avait lieu de s'y attendre. D'un autre côté, on nous assure que les affranchis refusent positivement de se prêter à cette opération, donnant pour raison ou pour prétexte, le danger qu'il y a de s'empoisonner.

M. Augustin Guillory, qui avait été blessé dans le terrible combat du 11 du courant, à la Vieille Grande Prairie, a succombé mercredi dernier à ses blessures. Il avait reçu une balle près de l'épaule, une seconde dans la région du bas ventre, et une troisième lui avait fracassé le genou, ce qui avait dû nécessiter l'amputation de la jambe.

A l'âge de 67 ans environ, on ne pouvait guère survivre à toutes ces blessures et à l'amputation d'une jambe; c'est pourquoi on a, dès le même jour, désespéré de ses jours, et sa mort n'a étonné personne.

M. Guillory est la quatrième victime de la boucherie de la Vieille Grande Prairie; elles sont: Carrol Blackman, Alexandre Vidrine, Dreux Guillory et Augustin Guillory, son père. Chacun des morts a tué un homme avant d'être tué lui-même, à l'exception de Vidrine qui n'a pas tiré. Augustin Guillory a tué Blackman, et est mort lui-même des balles que lui a tiré Blackman après être tombé; Dreux Guillory a tué Vidrine, et Aristide Ortego a tué Dreux Guillory.

Rumeur.—Mercredi dernier, on rapportait en notre ville, que Cyriaque Guillory et Jean Saunier avaient été tués par quelques jeunes gens qui voulaient les appréhender, et que Benjamin Guillory, frère de Cyriaque, avait réussi à s'échapper. Ceci serait arrivé au Ferry de M. Chaumont, sur le Bayou Nez Piqué, sur la limite de Calcasieu.

On sait que Cyriaque et Ben Guillory sont accusés du meurtre d'un Texien, nommé McDaniel, commis il y a quelques années, meurtre qui a déjà valu une condamnation à leur beau-frère, qui expie aujourd'hui son crime à Bâton-Rouge. Saunier est accusé d'assassinat sur la personne d'André Prud'homme; il y a également quelques années. Ces trois accusés avaient, dit-on, décampé au Texas, et ne seraient revenus il y a un an à peu près, mais se tenant toujours à l'écart et hors de l'atteinte de la justice.

La rumeur dont nous parlons est au moins vraisemblable, sinon vraie; car nous savons qu'une expédition de six ou huit jeunes gens de notre ville est partie vers la fin de la semaine dernière, dans le but de traquer ces fuyards et de les livrer à la justice. Cependant, depuis mercredi, on n'a reçu de nouvelles ni de l'expédition, ni la confirmation de la mort de deux d'entr'eux. C'est pourquoi on ne peut guère accepter la nouvelle comme certaine.

LA FUSION.

L'organe officieux de la *Maison de France* (branche cadette), le *Journal de Paris*, après mûres réflexions, apprécie ainsi l'entrevue des princes, et déclare que ses patrons, les messieurs d'Orléans, ne se considèrent plus comme prétendants au trône;

La démarche que vient de faire M. le comte de Paris, démarche évidemment approuvée par toute sa famille, indique clairement que les princes d'Orléans *ne se considèrent pas comme des prétendants*, qu'ils voient, dans M. le comte de Chambord, le représentant de l'idée monarchique, et que, par conséquent, *entre eux et lui il n'y aura pas de compétition*. Ces idées avaient été souvent exposées par les princes d'Orléans dans leurs entretiens avec les députés et les hommes politiques. Elles avaient été notamment exprimées avec une grande force par M. le comte de Paris dans sa célèbre conversation avec M. le duc de Larochefoucauld-Bisaccia. Elles n'avaient pas encore reçu toutefois la consécration, en quelque sorte officielle, que leur donne la démarche de M. le comte de Paris. Ou cette démarche ne signifie rien, ou elle signifie ce que nous venons de dire.

Nous croyons, quant à nous, que la visite a bien réellement cette signification. Nous ne serions nullement surpris que M. le comte de Paris, dont la franchise et la loyauté sont connues, ne se fût formellement expliqué sur les points que nous venons d'indiquer. M. le comte de Chambord devait souhaiter une explication à cet égard, et M. le comte de Paris devait être disposé à la donner.

Une correspondance du *Courrier de Lyon* donne, d'un autre côté, sur l'entrevue de Frohsdorff, les détails suivants, que nous reproduisons à titre de renseignements et sans les garantir:

"Quand M. le comte de Paris eut irrévocablement arrêté la décision à laquelle il songeait depuis longtemps, il convoqua tous les membres de sa famille, qu'il avait, au préalable, successivement consultés, et leur fit part de son dessein.—L'approbation que reçut sa communication fut unanime, et aucune dissidence ne se produisit, parmi les princes. Le duc de Nemours et le duc de Chartres se montrèrent particulièrement empressés à encourager M. le comte de Paris dans sa résolution. On discuta ensuite la question de savoir si le prince partirait pour Vienne seul ou accompagné. On décida sur-le-champ qu'un de ses oncles l'accompagnerait. On songea d'abord au duc de Nemours.

"Mais on reconnut que la présence de ce dernier n'avait pas une signification suffisante. On sait, en effet, qu'il a toujours été très sympathique à son cousin, et l'opinion n'aurait point attaché assez de prix à son intervention, pour donner à l'entrevue le caractère d'une réconciliation définitive, qu'elle devait revêtir. Le duc d'Aumale étant empêché par la nécessité d'étudier le dossier de l'affaire Bazaine, le prince de Joinville s'offrit. Il fut encore décidé qu'on garderait le plus profond secret sur ce voyage, ce qui était d'autant plus facile, que la réunion ne se composait que des princes et de deux de leurs conseillers habituels, le duc Decazes et M. Edouard Bocher, tous les deux membres de l'Assemblée nationale. Dans la soirée, des passeports furent demandés. Celui du comte de Paris était au nom du comte de Villiers.

"Le lendemain matin, afin de détourner la curiosité des malveillants et des indiscrets, le comte de Paris partait avec sa femme et ses enfants pour Villers-sur-Mer, petite station de bains située près de Trouville et fort à la mode cette année. Ayant installé sa famille, il revenait le même soir à Paris, et ayant rejoint son oncle, le prince de Joinville, il repartait immédiatement pour Vienne avec lui.

"Durant le trajet qui se fit d'une seule traite, les princes ne semblent avoir été reconnus nulle part. C'est à Paris que l'indiscrétion qu'ils avaient voulu éviter fut commise. Le *National*, qui passe pour être l'organe personnel de M. Barthélemy Saint-Hilaire, fut le premier à annoncer leur départ, que la *Correspondance républicaine*, dirigée par M. Landrin, répéta immédiatement.

"Les feuilles républicaines accueillirent la nouvelle avec tant d'incrédulité, que, les princes étant arrivés déjà au terme de leur route, le *Bien public*, sur la foi de l'Agence Havas, persistait à démentir leur départ. Quand il ne fut plus possible d'en douter, elles changèrent de ton, et déclarèrent que M. le comte de Paris ne serait pas reçu par son cousin. L'attitude réservée des feuilles légitimistes était faite pour justifier ce langage.

"Cependant, les princes étaient à Vienne dans la soirée du 3 courant. Le 4, M. le prince de Joinville se rendait seul à Frohsdorff, où son arrivée avait été annoncée, et il était sur-le-champ reçu par son parent.

"Quelques heures après, [illegible] Vienne [illegible] était suivi à bref délai par l'un des familiers de M. le comte de Chambord, qui venait présenter ses compliments au comte de Paris.

"Dans l'entretien qui eut lieu entre ce dernier et l'envoyé de son cousin, il fut décidé qu'aucune question politique ne serait touchée.

"Le comte de Chambord désirait qu'il en fût ainsi.

"Le comte de Paris fit observer que tel était son sentiment; qu'il ne lui appartenait pas de traiter de certains problèmes politiques dont la solution devrait être réservée au pays, et qu'il n'avait aucun mandat pour en parler en son nom.

J'ai certaines idées, dit-il. Le roi a les siennes. Ce n'est que par son accord avec la nation qu'il peut faire prévaloir [illegible] modifier les siennes [illegible] dont l'examen ne lui appartient pas.

"Ces préliminaires ainsi réglés, le comte de Paris partit le 5 août pour Frohsdorff. Le comte de Chambord l'attendait dans un salon, le reçut debout, et, après lui avoir tendu la main, s'assit et le fit asseoir.

Sire, dit alors le comte de Paris, je viens rendre à Votre Majesté une visite que je souhaitais lui faire depuis longtemps. Je viens, en mon nom et au nom de tous les membres de ma famille, lui présenter mes respectueux hommages, non-seulement comme au chef de notre maison, mais encore comme au seul représentant du principe monarchique, en France.

"Il y eut un court silence; puis le prince ajouta:

J'ai l'espoir qu'un jour viendra où la nation française comprendra que son salut est dans ce principe et n'est que là.

"A ces mots, le comte de Chambord se leva les larmes aux yeux et ouvrit ses bras à son cousin. La réconciliation était accomplie! L'entretien prit ensuite un tour plus intime, qui n'appartient plus à l'histoire, et dont je ne suis pas le maître de révéler les quelques détails que l'on ait recueillis.—Dans la journée, le comte de Chambord se rendit à Vienne, à l'hôtel impérial, où était descendu son cousin, et lui rendit sa visite. Ce dernier vint le recevoir sous la porte cochère. Plusieurs Français logés dans l'hôtel se trouvaient présents à cette réception et furent frappés de sa cordialité. Le comte de Chambord resta une demi-heure avec le comte de Paris. Entre autres choses, il lui demanda les photographies de ses enfants, et ce dernier fit immédiatement télégraphier à Paris, afin qu'on les lui envoyât."

L'Orléanisme et la Légitimité.

Nous lisons dans le journal du Hâvre du 11:

Le *Courrier de Lyon* a publié, à propos de l'entrevue du comte de Chambord et du comte de Paris, des détails que nous reproduisons. Nous mettons, en même temps, sous les yeux de nos lecteurs, un important article qui a paru, hier, dans le *Journal de Paris*. L'organe des princes d'Orléans est, enfin, sorti de son silence et a donné des explications sur le sens qu'il attache au caractère de la réconciliation et aux conséquences que, selon lui, elle doit avoir.

Des commentaires et déclarations du *Journal de Paris*, il résulte que les princes d'Orléans reconnaissent le comte de Chambord pour chef de la famille de Bourbon et pour "roi légitime". Quant à l'opportunité de la restauration et aux voies et moyens à employer pour l'accomplir, ce sont des questions à résoudre par le concours de la prérogative royale et de l'Assemblée qui représente le pays.

Les interprétations du *Journal de Paris* ne manquent pas de clarté. Il est évident que tout en se réconciliant avec le comte de Chambord, les princes d'Orléans font une réserve en vue de ce que l'Assemblée pourra décider sur la question monarchique. Dans les conditions où il s'opère le rapprochement des deux branches de la maison de Bourbon reste encore exposé à des malentendus, à des difficultés sérieuses. En mettant ses mains dans les mains du comte de Chambord, le comte de Paris a encore un pied sur le terrain où le testament de son père lui recommande de toujours se maintenir. On peut donc dire qu'en ce moment, la fusion est faite, sauf l'intervention possible des incidents et circonstances qui seraient de nature à la défaire. En ce cas, la situation des d'Orléans sera celle-ci: ils auront pris l'engagement de ne pas être prétendants au trône et de ne pas accepter la couronne, tant que le comte de Chambord vivra; et ils consentiront à être citoyens d'une République jusqu'au jour où, par l'extinction de la branche aînée, la branche cadette héritera de ce que les monarchistes appellent "les droits de la légitimité." C'est ainsi qu'entre les deux eaux, de la République et de la monarchie, la barque de l'orléanisme est conduite par des gens spéculateurs, circonspects et habiles.

Cette circonspection, cette habileté de l'orléanisme inquiète sérieusement, aujourd'hui, les journaux légitimistes. Le *Monde* fait ressortir tout ce que le système et la marche indiqués par le *Journal de Paris* ont de contraire aux principes légitimistes, et aussi à la loyauté. Le *Monde* fait entendre que les conclusions tirées de l'entrevue de Frohsdorf par le moniteur de l'orléanisme, aboutissent à la négation des conditions essentielles d'existence pour la royauté héréditaire;

Vouloir une de ses conditions, dit le *Monde*, sans vouloir les autres, est une puérilité dont l'opinion publique aura bien vite fait justice. Le comte de Paris en a sans doute eu conscience, sans quoi l'entrevue n'aurait été qu'un piége tendu à la loyauté de M. le comte de Chambord. Et les d'Orléans n'auraient simulé une réconciliation que pour mettre le comte de Chambord dans la nécessité de se séparer d'eux, au cas où il ne souscrirait pas aux conditions de l'Assemblée,—eux restant en possession d'une sorte de légitimité dont les investirait la réconciliation.

Il importe de faire observer que le *Monde* n'est pas le seul qui, au nom des légitimistes et des ultramontains, exprime de telles préoccupations. Il y a, de ce côté, protestation unanime contre les desseins des orléanistes, qui veulent déférer à l'Assemblée la décision sur la question monarchique. Les légitimistes veulent la royauté de 1814, et ils n'admettent pas la prétention des orléanistes, qui veulent lui donner le caractère et les conditions de la royauté de 1830. Donc, le premier effet de la réconciliation à Frohsdorf, c'est de faire éclater un grave et vif dissentiment entre les partisans respectifs des princes réconciliés.

Les journaux républicains constatent cette discorde, qu'ils avaient prévue. Ils apportent, dans leurs jugements, autant de justesse que de fermeté. La modération de leur langage donne encore plus de force aux vérités qu'ils expriment:

A dater, dit la *France*, de la déclaration publiée dans le *Journal de Paris*, et qui a un cachet officiel, l'orléanisme a vécu, en tant que parti ayant une doctrine, un programme, un drapeau et des chefs à lui. Les réserves de style et les restrictions mentales, introduites çà et là dans le manifeste de M. Hervé, n'y sauraient rien faire. La situation se dessine telle que nous la pressentions depuis quelques jours, et la première des questions que nous posions hier demeure éclaircie; mais reste à résoudre la seconde. Les princes d'Orléans se sont rangés sous le drapeau blanc; mais comment espèrent-ils faire ratifier ce pacte de famille par une majorité de l'Assemblée, par l'armée et par la nation?

La majorité de l'Assemblée, l'armée et la nation, ne sont pas disposées à sacrifier le drapeau tricolore. C'est là une conversion princière dont l'Assemblée, l'armée et la nation laisseront le privilége au duc d'Aumale. En vérité, de quoi sont formés le cœur et la conscience des personnages qui se manquent ainsi de foi à eux-mêmes et qui donnent au pays le spectacle des plus étranges démentis de leurs paroles et de leurs actes?

Une telle conduite provoque et justifie de sévères leçons. L'*Opinion nationale* croit que les circonstances sont opportunes pour rappeler aux d'Orléans les souvenirs que réveille l'anniversaire du 10 août 1792:

Que les princes d'Orléans, dit l'*Opinion nationale*, jettent un regard rétrospectif sur cette journée sanglante du 10 août et sur sa fille; celle du 21 janvier. Que, par la pensée, ils évoquent l'ombre de Philippe-Egalité, et un frisson parcourra tout leur corps, car ils comprendront avec horreur qu'ils sont, en ce moment, traitres et parjures à la mémoire de leur aïeul; ils comprendront que le baiser donné par le comte de Paris au comte de Chambord n'a pu être qu'un baiser de Judas; ils comprendront tout cela; et s'enfuyant de Frohsdorff, glacé d'épouvante, le comte de Paris, qu'on dit avoir des instincts honnêtes, ira cacher dans quelque retraite lointaine l'abomination d'un jour de vertige et l'immensité de son repentir filial.

Pourquoi avoir mérité, par le voyage à Frohsdorff, cet appel à l'histoire et aux rigueurs de la vérité? Le comte de Paris n'eût-il pas été mieux inspiré, si, se conformant aux instructions que lui donnait le testament de son père, il fut resté le serviteur de cette grande cause de la Révolution française à laquelle il est infidèle aujourd'hui!

L'opinion des journaux bonapartistes ne diffère point, en cette circonstance, de celle des journaux républicains. Voici en quels termes l'*Ordre* apprécie le manifeste publié dans le *Journal de Paris*:

M. Hervé déclare que la présence du comte de Paris à Frohsdorff signifie que, désormais, les princes d'Orléans sont publiquement et définitivement ralliés au principe légitimiste, et qu'ils ont solennellement désavoué et condamné la politique du roi Louis-Philippe et les principes exposés dans le testament du feu duc d'Orléans, leur père et leur frère.

Cette déclaration est superflue: l'abdication des princes d'Orléans, quant à eux-mêmes, et leur soumission, quant à leur parti, étaient déjà un fait avéré et public.

M. Hervé déclare encore, qu'en allant s'agenouiller et frapper leur poitrine à Frohsdorff, les princes d'Orléans n'ont pas apporté dans leur poche et déposé sur le guéridon le consentement signé de la France à cette capucinade; et que dans le cas où M. le comte de Chambord serait disposé à user de ses droits, il y aurait encore de sa part à en demander la permission, soit à l'Assemblée, soit en agissant plus prudemment, au pays lui-même.

Oui, le consentement de la France, voilà ce qui manque à ce qu'on a fait et à ce qu'on se propose de faire. Le consentement de la France, les légitimistes ne veulent pas le demander; les orléanistes prétendent que l'Assemblée actuelle suffit pour le donner; mais le pays entend que lui seul a le droit d'exprimer sa volonté, et il n'admet pas qu'on s'en passe.

Telle est donc la situation de l'orléanisme;

Il s'est réconcilié avec le comte de Chambord, mais il s'est définitivement séparé de la France. La logique, comme la dignité et la [illegible] sincérité, voudrait que, maintenant, le dauphin et les princes de la famille royale quittassent le territoire, où, naturellement, ils ne peuvent que conspirer pour le roi, auquel ils viennent de jurer obéissance.

Que résulte-t-il encore, pour l'orléanisme, de cette réconciliation? Il résulte une mésestime générale. Par les légitimistes, les princes d'Orléans sont tenus en suspicion et en méfiance; par les bonapartistes, ils sont conspués à cause du désaveu de toutes les traditions de leur famille; par les républicains, ils sont condamnés comme on condamne les gens qui se sont donnés pour partisans de la liberté et du progrès, et qui ont renié tous les principes politiques auxquels ils disaient adhérer, et rejettent le drapeau national qu'ils disaient chérir. L'orléanisme, qui a voulu jouer tous les partis et la France, récolte la déconsidération universelle. C'est une chute dont il n'est pas facile de se relever.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La police est parvenue à retrouver quantité de lustres et de tuyaux de gaz dont quelques uns, entièrement neufs, et tous évidemment volés depuis peu de temps soit dans des magasins, soit dans des maisons particulières. Tous ces objets sont tenus au bureau du chef de police à la disposition des propriétaires.

Thomas Barns ou Barnes, un des pensionnaires du workhouse, où il avait été condamné à passer quelque temps pour un vol de montre, avait su par sa douceur de caractère capter la bienveillance du gardien. On avait donc pouvoir lui confier le cheval de l'établissement sur lequel il partit pour le mener à la forge où il devait être ferré. Mais Tomy n'est pas revenu. On suppose qu'il a vendu le cheval pour en jouer le montant, attendu que le jeu est sa passion dominante. Mais comme la police connaît ses habitudes, il est à croire qu'il sera bientôt pris. Le cheval, qui porte sur l'épaule la marque U. S. est bai brun.

Hier, sur les deux heures, le feu s'est déclaré dans la cuisine de la maison No 281 rue d'Orléans, appartenant à M. Geo. Wagner et occupée par Mme Lacroix. Les flammes ont gagné la bâtisse voisine, propriété de M. Populus, louée à Mme Henry. Les deux bâtisses ont été détruites.

La cuisine de la maison, rue d'Orléans 280, appartenant à M. Lefleau, et occupée par lui, et la cuisine à deux étages, rue Ste Anne No 405, appartenant à M. Rock et occupée par M. Ganout, ont été réduites en cendres.

La propriété de M. Lebeau était assurée au bureau de la Salamandre pour $400. On suppose que les autres bâtisses étaient assurées également, bien que le montant des polices ne soit pas indiqué.

Mme Lacroix, ayant essayé d'éteindre le feu chez elle, a eu la figure et les mains légèrement brûlées. On estime la perte totale de $2500 à $3000. La cause du feu est inconnue.

Hier soir, le club Shakspeare a donné, au Théâtre des Variétés, une des plus brillantes soirées auxquelles nous ayons assisté.

Le nombreux auditoire qui avait envahi la salle prouvait que le talent de cette Société d'amateurs est désormais apprécié du public orléanais.

La pièce donnée par le club est une charmante comédie en cinq actes de Sheridan Knowles, intitulée "Hunchback".

Voici comment étaient distribués les principaux rôles: Miss Louise Hawthorne, dans le rôle de Julia et M. G. H. Braughn, dans celui de Sir Thomas Clifford, ont supporté le plus grand poids de la pièce, et se sont acquittés de leur tâche aux grands applaudissements de l'assistance. Nous ne saurions cependant omettre sans injustice, Miss Frankie McClellan qui s'est distinguée dans le rôle d'Helen.

Nous prions les membres du club de recevoir nos remerciements pour les aimables attentions dont nous avons été l'objet.

Hier soir, vers neuf heures, un homme inconnu est tombé accidentellement dans le fleuve en face des chars de la ligne de Morgan, et s'est noyé; son corps n'a pas été retrouvé.

TEMPERATURE.—27 août 1873.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	75	24
12 M.	92	33
3 P. M.	92	33
6 P. M.	83	28

La *Patrie*, dans l'article suivant lance un véritable coup de boutoir contre les Radicaux:

Le radicalisme est partout le même, il érige l'intolérance en principe et l'athéisme en religion d'Etat. De tous les hommages spontanément rendus à la religion chrétienne, il n'en est pas de plus beau, de plus honorable, de plus *probant* surtout, que cette guerre acharnée de la révolution contre ses saintes croyances. Lutte impie, efforts inutiles. Les géants de la Fable n'ont pu escalader l'Olympe; les pygmées du socialisme auront beau enfler leurs ballons, ils ne s'élèveront pas au-dessus de la région nuageuse où flottent les créations incertaines de la libre-pensée.

Voici deux exemples saillants de l'intolérance des radicaux: A l'exposition de Vienne, le jury des récompenses voulait décerner un diplôme d'honneur à la méthode géométrique de certains instituteurs français.

Grand honneur pour la France: honneur parfaitement mérité, du reste. Les membres du jury étaient d'accord sur ce point. Mais les instituteurs qui méritaient ce diplôme, et qui allaient l'obtenir, étaient les frères de la doctrine chrétienne.

Il n'en fallait pas plus pour qu'un Français eût le triste courage de combattre la proposition. Un membre du jury, un membre de la section française, a opposé aux motifs de la majorité des considérations sans valeur aucune, mais qui ont pu paraître bonnes à des étrangers encore peu initiés à la vie intérieure de la France. "Prenez garde, a-t-il dit, vous allez soulever des difficultés sérieuses; l'enseignement laïque a des susceptibilités que vous allez froisser." Enfin, la libre pensée l'a échappé belle; les Frères auront leur récompense; mais au lieu d'un diplôme d'honneur, ce sera une simple médaille, une médaille de progrès.

Sans émotion, ils l'accepteront, comme sans émotion ils allaient relever les blessés sous le feu de l'ennemi et tomber soldats du Christ, sous les balles chrétiennes. Mais il n'en reste pas moins constaté que les maîtres de l'enseignement laïque (prononcez athée) ne peuvent supporter le succès ininterrompu de ces modestes instituteurs. Les frères ignorantins, comme on les appelle par dérision, n'en sont pas moins les plus rudes ennemis de l'ignorance. Ils enseignent aussi bien au moins que leurs rivaux le français, l'allemand, l'anglais, les mathématiques, la géographie, l'histoire, le dessin et la religion. Ah! s'ils consentaient à supprimer ce dernier article! On leur pardonnerait peut-être la supériorité de leur enseignement. Mais ils apprennent à leurs élèves qu'il y a un Dieu, un Dieu juste, auquel il faut obéir loyalement. Voilà des principes qu'un bon républicain ne peut tolérer. Voltaire l'a dit: "Ecrasons l'infâme!"

A Paris, un exemple du même genre nous est offert par le conseil municipal. Il s'agit de l'œuvre des jeunes apprentis. Soutenir les enfants qui entrent dans la carrière, les défendre contre la contagion du vice, en faire des hommes de cœur, d'honnêtes et bons ouvriers, voilà le but. La Société formée pour atteindre ce but demande à être légalement reconnue. Elle aura des dons à recevoir, elle aura des acquisitions à faire: il faut qu'elle puisse recevoir et acquérir.

Mais l'athéisme n'entre pas dans son programme. Dès lors, la société doit s'attendre à l'hostilité des radicaux. Le conseil municipal avait à donner des conclusions sur cette affaire, dont la solution appartient à l'autorité supérieure. Pendant deux séances, tous les orateurs de la gauche ont tonné contre l'œuvre des jeunes apprentis, qu'il faut protéger, disent-ils, non contre l'impiété (l'impiété est la première des vertus républicaines), mais contre la *lèpre religieuse*.

La majorité du conseil s'est prononcée contre eux. Mais il s'en est fallu de peu qu'à Paris comme à Vienne l'athéisme ne remportât la victoire.

La France n'est pas seule menacée. Nous ne comprenons pas l'aveuglement des souverains qui laissent à leur implacable ennemi, à l'ennemi de la société, le temps de se fortifier et de grandir. La Russie a des républicains; elle est sillonnée de sociétés secrètes, et le *bonnet rouge* (le coq rouge) a précédé l'Internationale.

En Allemagne, la propagande internationaliste envahit les villes industrielles. Les socialistes auront leurs députés au Parlement fédéral (Reichsrath) et au Parlement prussien (Landtag). Elberfeld, Barmen, Altona, Dithmarsh, Glückstadt, Elmshorn, Kiel, Hambourg, et, dans la Saxe, Glauchau, Zwickau, Schneeberg, Chemnitz, Mittweida, Reichenbach, s'apprêtent à élire des socialistes; Bebel et Liebknecht sont désignés. Aujourd'hui encore, l'empire allemand peut mépriser la révolution. D'un signe, il la ferait rentrer sous terre. Mais la contagion socialiste gagne de proche en proche, et il serait temps de prendre des précautions, au moins pour l'avenir.

La *[illegible] République française* publie la plaisanterie suivante:

"Pour le peuple français, le suffrage universel, ce droit précieux auquel il tient comme au droit de propriété lui-même, c'est la République."

Pauvre suffrage universel! infortuné suffrage universel, que M. Gambetta a mis sous clef lorsque le sort du pays se décidait sur les champs de bataille!

Infortuné peuple souverain, que la République a jugé incapable de gouverner le pays pendant les moments de crise, n'oublie pas cette parole de l'ex-Génois:

"J'estime que le suffrage universel ne pouvait fonctionner pendant la guerre."

Parlez-nous après cela de ce droit précieux auquel le peuple tient à l'égal du droit de propriété lui-même et que la République conserve au peuple dans son intégrité!

Renvoyé au *Charivari*, au vrai, à celui qui n'existe plus.

Un mot aux ouvriers et aux ouvrières. Pour les mécaniciens, les artisans, les employés de manufacture et les personnes qui vivent de leur travail, il est très [illegible] SAPOLIO [illegible] Le SAPOLIO ne coûte que de 10 à 15 cents la brique, suivant la grosseur. Tous les artisans devraient s'en servir de préférence aux autres savons.

☞ Quand même vos dents seraient tachées et légèrement défaillies, elles ne vous feront jamais défaut et ne prendront jamais [illegible] une teinte brune, et vous les conserverez toujours avec le SOZODONT.

Décédé mercredi, 27 août, à 4 heures du matin, à l'âge de 68 ans, MARIE LOUISE EYLER, née Bollant. Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui jeudi, à 10 heures. Son corps est exposé [illegible] Champs-Elysées et Claiborne, chez sa petite-fille, Mme W. J. Quinn.

De la part des familles [illegible] et Bonnet.

Décédé le 27 août 1873, à 1 heure de l'après-midi, EMILE JULES ECUYER, âgé de [illegible] mois et quatre jours, fils de George Ecuyer et de [illegible] Oudet.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de Jefferson.—MM. les officiers et les membres de cette Association sont respectueusement notifiés d'assister à l'enterrement de leur frère, JOSEPH BARNIQUET, membre de la Société, né à Ville-Comtal, Gers, décédé hier, à 10 heures du matin, à l'âge de soixante ans, à sa résidence, rue des Magasins, No 198.

La réunion de la Société aura lieu à la salle des séances, encoignure Louisiana Avenue et la rue Chippewa, à 2 1/2 heures P. M. précises, d'où partira le cortége pour se rendre à la maison mortuaire.

La présence des membres est obligatoire. Ils devront être en tenue réglementaire et porter leurs insignes.

Par ordre du Président,
LOUIS GRÉGOIRE, Secrétaire.

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nlle-Orléans.—MM. les officiers et les membres de cette Association sont invités à assister à l'enterrement de leur frère [illegible], membre de la Société, né à Ville-Comtal, Gers, décédé hier, 27 août, à 10 heures du matin, à sa résidence, rue des Magasins [illegible].

MM. les membres de la dite Société se réuniront à 2 1/2 heures P. M. précises, chez M. Pierre BOYRIE, encoignure Louisiana Avenue et la rue Chippewa, d'où partira le cortége. Les personnes des sociétés [illegible] sont obligatoires aux enterrements, ils devront porter leurs insignes.

Par ordre de JEAN [illegible], Président.
LOUIS GRÉGOIRE, Secrétaire-adjoint.

ENTREPOT DE TAPIS,
Au No. 17 de la rue de Chartres,
A. BROUSSEAU, Importateur,
Offre, en Gros et en Détail,
TAPIS—[illegible] pièces Tapis anglais et américains. TOILES CIREES [illegible] NATTES [illegible] STORES, Couvertures de tables et de pianos. RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham. BROCATELLES, COTELINES [illegible] CRIN [illegible]
A. BROUSSEAU.

Société Française [illegible] Dimanche, 31 août, à l'Asile [illegible]
Par ordre du Président.
Le Secrétaire
A. BARBIER.

Grand Concert et Grand Feu d'Artifice,
AUX FAIR GROUNDS.
—Dimanche, 31 Août 1873.—

ORCHESTRE complet et choisi, dirigé par le Prof. J. B. VOGEL, chef d'orchestre de l'académie de Musique, secondé par les Prof. [illegible], [illegible], SPECHT et BONIVARD, violonistes en [illegible], et KERKEL, chef d'orchestre du Théâtre de l'Opéra.

PROGRAMME.
PREMIÈRE PARTIE.
Ouverture—Vier Hammond's Kinder [illegible]
Le Bleu Danube [illegible]
Bouquet d'Airs, Faust [illegible]
Choix de morceaux de La Grande Duchesse [illegible]
Ouverture—Fiesta Marche [illegible]
Pot Pourri Américain [illegible]
Choix de morceaux de La Dame Blanche [illegible]

DEUXIÈME PARTIE.
Ouverture—Robespierre [illegible]
Choix de morceaux de Martha [illegible]
Morceau d'Opéra [illegible]
Mein Wien [illegible]
Ouverture—Guillaume Tell [illegible]
Songe d'une Nuit d'Eté [illegible]
Marche d'Inauguration [illegible]

Grand Feu d'Artifice nouveau, sous la direction du Prof. J. FERROUILLET, qui n'a rien négligé pour plaire au public.

PROGRAMME.
Ouverture—Airs de toutes les nations, par J. B. Vogel.
[illegible]
Musique arrangée spécialement par le Professeur J. B. VOGEL [illegible]
Le MONITOR et le "MERRIMAC".
Musique, GRANDE MARCHE DE LEE.
[illegible]
BOMBES DE DIFFERENTES COULEURS.
[illegible]
Prix d'entrée—Pour les messieurs, 50 cents; pour les dames, 25 cents. Enfants, gratis.

Avis.
BUREAU DES ASSUREURS,
Nouvelle-Orléans, [illegible] 1873.

L'offre d'une récompense de [illegible] piastres, publiée par le Bureau des Assureurs de la Nouvelle-Orléans, à la date du 5 décembre 1872, est retirée et remplacée par ce qui suit:

Attendu que les nombreux [illegible] d'incendies, qui, depuis quelque temps, exigent la présence des pompiers, indiquent, de la part de certains membres de la communauté, une détermination de détruire les propriétés [illegible]; attendu que la sûreté et l'intérêt de la communauté demandent qu'une semblable conduite soit découverte et punie—le Bureau des Assureurs payera une récompense de [illegible] piastres pour tous les renseignements qui pourraient lui être donnés à dater d'aujourd'hui et amèneraient l'arrestation et la condamnation des coupables à la cour criminelle de cette ville. La récompense sera payée sur le certificat de l'avocat général et du greffier de la dite cour constatant la condamnation définitive.

Cet avis sera valide jusqu'au 31 décembre 1873.
JNO. YOUENES,
Fire Warden du Bureau des Assureurs.

A Louer à Bail, pour le 1er Octobre.

LA MAISON de Résidence [illegible] avec Verandah, sur la [illegible] rue des Remparts, près la Loge [illegible] ayant au rez-de-chaussée [illegible] galerie et dépendances [illegible] à coucher [illegible] chambre à domestique, chambre à bain [illegible] grande cour [illegible]
S'adresser à M. DEARMAS, au bureau de l'Abeille.

A LOUER.

La maison en briques à étages, No [illegible] rue Bourgogne, entre [illegible] Conti, ayant gaz, eau [illegible] Elle est en excellent état, [illegible] réparée récemment.
Pour conditions, s'adresser à M. [illegible] rue Vieille-Levée.

Demande de Pension.

UN monsieur et sa femme [illegible] pension [illegible] Adresser les lettres [illegible] bureau de l'Abeille.

☞ La fête de St-Augustin [illegible] que célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes, la Présidente prie les dames [illegible] de se rendre à la Cathédrale [illegible] heures et demie, JEUDI, 28 courant.

DEMANDE D'UN ASSOCIE [illegible]

Demande d'Ouvrières pour Teinturerie.

ON demande plusieurs ouvrières dans le [illegible] de teinture [illegible] S'adresser à A. E. BOURGEOIS [illegible] Esplanade [illegible]

Avis.

LE CABINET DE LECTURE [illegible] par M. [illegible] rue Royale, près Canal, est de nouveau à la disposition du public de la ville et de la campagne.

[illegible]

SPORTSMEN'S DEPOT.

F. CHARLEVILLE,
ARMURIER,
55.....Rue St-Charles.....55
NOUVELLE-ORLEANS.
IMPORTATEUR DIRECTE.—PRIX FIXE.

A cause de son organisation, qui est tout à fait exceptionnelle, cette maison peut vendre à meilleur marché qu'aucune autre établissement du genre à la Nouvelle-Orléans. [illegible]

Quant aux fusils ancien système ou à baguette, les amateurs d'armes [illegible]

Les bourres d'Eley, fabriquées par un procédé chimique, se vendent 20 cents la boîte de 250 [illegible]

Le SPORTSMEN'S DEPOT reprend et rembourse le prix de toute marchandise qu'il aura vendue, si un article de qualité égale peut être acheté à meilleur marché dans toute autre maison de la ville.

F. CHARLEVILLE.

NOTA.—Le département des réparations est sous la direction de M. Louis Cook.

GRANDE LIQUIDATION
—DE—
MARCHANDISES SÈCHES
Pour cause de Déménagement
—PAR—
F. G. & C. W. BARRIERE,
132.....RUE DU CANAL.....132

A partir de Lundi, 25 août, nous vendrons tout notre stock de MARCHANDISES SECHES à un grand sacrifice, afin de l'avoir écoulé complètement vers la fin d'octobre, époque où nous changerons de local.

Nous engageons nos amis et le public à venir visiter notre stock, avant d'acheter ailleurs [illegible]

F. G. & C. W. BARRIERE.

Bons Marchés extraordinaires
DANS LES
MARCHANDISES SÈCHES!
30 JOURS DE PLUS!
Vente à l'effet d'écouler le Stock
PAR CHANGEMENT D'AFFAIRES
AU MAGASIN DE
J. TURCOTTE
188.....RUE DU CANAL.....188
BATISSE BLANCHE, encoignure Rampart.

Désirant me retirer du commerce de détail, dans le but de renoncer tout mon temps à la maison de gros, dont je suis associé [illegible]

PREMIER STOCK

dans les trente jours qui viennent de s'écouler [illegible]

MARCHANDISES SECHES
[illegible] Au No 188 de la rue du Canal [illegible]

J. TURCOTTE,
188, rue du Canal.

TH. FROIS & CO.
Crescent City Vinegar Manufactory.
VINAIGRE FRANÇAIS CESSAT,
VINAIGRE CATAWBA,
VINAIGRE IMITATION FRANÇAISE,
VINAIGRE ORDINAIRE.
En barils et demi-barils délivrés à domicile sans frais de charroi et au plus bas prix du marché.
34.....Rue Bienville.....34
ENTRE CHARTRES ET VIEILLE-LEVÉE.

DÉBALLAGE
DE
GRANDS EVENTAILS
NOUVEAU GENRE;
CEINTURES EN CUIR,
PARAPLUIES SOIE,
&c, &c.
AVIS AUX DAMES!

Les soussignés viennent de recevoir, par le steamer St-Louis, un splendide choix de
GRANDS EVENTAILS nouveau genre;
CEINTURES EN CUIR,
PARAPLUIES SOIE, &c., &c.,
que, vu l'époque avancée de la saison, ils vendront à très-bas prix.
GUESLE & HIPPERT,
157, RUE DU CANAL.

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE,
Chambre [illegible] No 14 [illegible]
Extraction des dents, sans souffrance [illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No. [illegible] rue Rampart, Espalgnore Canal.
[illegible]

66 - - Rue Bienville - - 66
Boucherie Royale.
Le Dr. L. [illegible]
[illegible]

Révolution! Révolution!
[illegible]
Dr. GEO. F. MALONEY,
[illegible]

Avis.
[illegible]
Veuve DÉSIRÉE DUFART.

INSTITUTIONS.

Avis.

ED. MARC, professeur à l'Institut d'Orléans, rue Toulouse [illegible] a l'honneur de prévenir ses amis et ses anciens élèves, ainsi que le public en général qu'il peut disposer de quelques heures pour donner des leçons de Français, de Latin et d'Espagnol, [illegible]
Rue de la Paix, No 34, entre les rues Bourbon et Royale, Troisième District.

INSTITUTION DUREL,
91.....RUE BOURGOGNE.....91
Réouverture: Lundi 1er Septembre.

LE Français, l'Anglais, l'Allemand sont les langues vivantes enseignées par l'institution. [illegible] Montgomery, Mme Mayer, M. G. Durel [illegible]

INSTITUT ST-CHARLES,
PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
194 ET 196, RUE BOURBON,
Entre St-Louis et Toulouse.
CETTE Institution, dirigée par Mme Macé-[illegible], fera la réouverture de ses classes, Lundi, 1er Septembre.

Ecoles Allemandes-Américaines
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LES Directeurs de ces Ecoles favorablement connues ont l'honneur de prévenir le Public que la réouverture des Cours aura lieu le Lundi, 1er Septembre prochain [illegible]

Avis au Public.

LE COMMERCIAL COLLEGE de St. Stanislas, [illegible] Baie St. Louis, commencera ses cours [illegible] le 16 septembre, 1873 [illegible]
Frère FORIMOND, président [illegible]

Washington & Lee University,
A LEXINGTON, VIRGINIE.

LA prochaine session de cette institution commencera le troisième jeudi (le 18) de septembre 1873 et continuera, sans interruption, jusqu'au [illegible]
[illegible] CLASSIQUE, MILITAIRE et SCIENTIFIQUE, complets, Cours de DROIT, de GÉNIE et de CHIMIE INDUSTRIELLE; Cours d'AGRICULTURE.
[illegible]
WM. DOLD, (Clerk of Faculty).

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY,
Successeur de
Mmes LAVILLEBEUVRE et DEBON
No 58, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
[illegible]
Réouverture des classes, LUNDI, 1er septembre.

JEFFERSON ACADEMY,
62.....RUE BOURBON.....62
Nouvelle-Orléans,
DIRIGÉ PAR
G. J. LORD.
La session de 1873-74 de cet établissement commencera le LUNDI, 15 SEPTEMBRE.

COLLEGE COMMERCIAL
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
sous l'habile direction de
M. J. W. BLACKMAN.
[illegible] rue du Camp. Entrée, 44 rue Natchez.

CET ancien établissement, ouvert tous les jours, du matin au soir, l'année entière, offre le plus grand avantage aux jeunes gens [illegible]
J. W. BLACKMAN, Principal.
W. S. MITCHELL, Administrateur.

Louisiana State University,
A BATON-ROUGE, LOUISIANE.
ORGANISATION MILITAIRE.

LA 16e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.
[illegible]
D. F. BOYD, [illegible]

APPAREIL PERFECTIONNÉ
—DE—
GAZ BARBARIN,
[illegible]

J. A. D'HEMECOURT.

CONFISERIE
Avec une Usine à vapeur.
J. A. D'HEMECOURT,
SUCCESSEUR DE E. TURPIN,
93.....Rue Vieille-Levée.....93
GRANDE
Fabrique de Candi.

CANDIS EN BATONS (Stick Candy), [illegible]
COSMES, DRAGEES, LOSANGES, etc.
CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX.
Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre E. P. [illegible], TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

SONIAT RICE MILL,
ST. CHARLES PARISH.

CE moulin bien connu des habitants riziers pour la bonne qualité de son ouvrage est maintenant prêt à écaler tout le riz qui lui sera envoyé.
D'une capacité de 150 barils écalés dans les 24 heures, ce moulin est pourvu de toutes les améliorations modernes.
Il a de plus sur la levée un grand magasin, dans lequel chaque habitant a un local pour son riz, [illegible]
Son prix est très réduit, [illegible]
Des sacs seront fournis par le moulin au prix de M. Thompson Bros [illegible]
S'adresser à
Mme. Vve. C. SONIAT, Kenner P. O.
ou à THOMPSON BROS.
[illegible] rue Peters, entre Bienville et Douane.

Véritables Panetelas.
12,000 PANETELAS, à vendre au détail à [illegible] cinq sous pièce au
N. O. DOMESTIC CIGAR STORE,
Vis-à-vis de la Poste.

BROOK STEAM RICE MILL.
MOULIN A RIZ, A VAPEUR.
Nos 91 et 93 de la rue Tchoupitoulas, 94 et 96 de la rue Fulton.
COLUMBUS H. ALLEN & BRO.
Propriétaires.

C'EST le plus grand moulin [illegible] machine du monde.
Les ordres des planteurs y seront promptement remplis [illegible]

BOUVERT,
"THE CHARM"
SITUÉ au No 5 de la rue Vieille-Levée, en face de la Poste, où sont servis les meilleures [illegible] lunch chaud.
S. F. MUNSON.

Blood Fertilizing Works.
LES actionnaires sont notifiés, par le présent avis, que le second versement de [illegible]
JOHN DOLHONDE, Secrétaire.

Tradesmen's Fire Insurance Co.
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, No. 10 de la rue Carondelet.
[illegible]
Capital [illegible]
JOHN L. RAINES, Président.
CHAS. E. BENTON, Secrétaire.
— Comité de finance —
Jas. D. Scott, prés. T. B. Barton, G. A. Fosdick.
— Directeurs —
[illegible]

Sun Mutual Insurance Company,
61 CAMP STREET.
Capital payé [illegible]
Actif à sa valeur au comptant [illegible]
Dividendes sur Actions, DIX POUR CENT.
Dividendes sur les primes [illegible] TRENTE POUR CENT.
Cette ancienne et bonne compagnie émet des polices sur les RISQUES D'INCENDIE, MER et de RIVIERES aux taux les plus bas.
DIRECTEURS:
John G. Gaines, G. M. Duffy.
[illegible] Ward, James Byrnes.
Henry Renshaw, J. L. Harris.
Hugh Wilson, Lionel C. Levy.
R. Dixon, W. B. Schmidt.
I. N. Marks, L. Abons.
Charles Macready, R. B. Wheelock.
W. R. Seymour, L. M. Joseph.
Richard Flower, R. T. Tucker.
J. Weis, Scott McGhee.
B. W. Taylor, George Jonas,
J. C. Morris, Isaac L. [illegible]
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CAMPBELL, Secrétaire.

London and Lancashire Fire Insurance Company.
CAPITAL $5,000,000 EN OR.
Cette Compagnie émet des polices payables en or.
Elle assure toute espèce de marchandise, maisons et bâtisses aux taux courants [illegible]
Elle paie les pertes sans en référer à la compagnie mère.
Elle accorde la réduction (rebate) habituelle sur les primes.
Directeurs à la Nouvelle-Orléans.
J. P. SHROBER, B. HAYWARD,
R. B. MURGOVE, Agent Général.
H. J. DITTMANN, Secrétaire.
BUREAUX: No 42 de la rue Baronne, coin Gravier.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,
Une bonne maison de résidence rue Royale, No [illegible], ayant une grande cour, tuyaux de gaz, water-works et citernes.
[illegible]

A Louer.
MAGASIN nouvellement réparé, No [illegible] rue Royale. S'adresser au bureau [illegible]

A Louer,
La maison à deux étages No 167 de la rue St-Pierre, entre les rues Remparts et Bourgogne. Prix modéré [illegible]
S'adresser à C. LAPAYA,
No 173 de la rue Gravier [illegible]

A LOUER,
LA MAISON No [illegible] rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. Possession immédiate. S'adresser rue de l'Esplanade, No [illegible], ou bureau de l'Abeille.

A vendre pour cause de départ.
CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE [illegible]

A Vendre ou Echanger
POUR une propriété de ville, une terre [illegible]
Dr. V. S. JOURDAN [illegible]

Machines à coudre (perfectionnées)
A BRANCHE [illegible]
DE GROVER & BAKER.
Principale dépôt du Sud, 107 rue du Canal [illegible]

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
NORMAN & REISS
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.
UNE DES PLUS IMPORTANTES [illegible]
RUE VIEILLE-LEVÉE
[illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE:
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, [illegible] DE CAFÉ, &c.
Sirops de Fruits
FRAMBOISES,
MURE,
GROSEILLES,
LIMON,
ORANGE,
ANANAS,
ORGEAT,
GINGEMBRE,
NECTAR,
CREME,
BANANE,
VANILLE,
ROSE,
SALSEPAREILLE,
NATUREL,
MEAD,
VINAIGRE.
A vendre par
NORMAN & REISS,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 27 AOUT—CLASSE No 203.
[illegible]
61 7 64 35 48 75 3 [illegible] 60 66 41 74 59 [illegible]
[illegible]

Bureaux de Louisiana Equitable Life Insurance Company [illegible]
WILLIAM HENDERSON, Secrétaire.

AVIS IMPORTANT
—AUX—
MAITRES DE MAISON
—ET—
Aux Consommateurs de Gaz.
LE GAZ RENDU MEILLEUR MARCHE QUE LE KEROSENE.
PEUR D'INCENDIES CAUSES PAR LA GASOLINE.
PLUS DE MORTS CAUSEES PAR LES EXPLOSIONS DE LAMPES.
Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, [illegible] juin 1873.
Le 1er janvier 1874, dès l'achèvement de la nouvelle usine que cette compagnie fait construire [illegible] le prix du gaz, à la Nouvelle-Orléans, dans les limites des quartiers approvisionnés, sera réduit à TROIS PIASTRES PAR MILLE PIEDS CUBES pour tous les consommateurs [illegible]
[illegible]
JAMES JACKSON, Président.